



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 juillet 2018 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Vacant       |
| 2- Vacant            | 5- Carl Croteau |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-18-093**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 juillet 2018 tel que lu par Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Demande dans le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
5. Programme PRIMEAU
6. Mandat pour Avizo Experts-conseils-PRIMEAU
7. Mandat pour Nancy Vachon, évaluatrice agréée BAA, EA
8. Mandat pour Me Anne-Marie Lessard, avocate
9. Mandat pour Claude Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement
10. Entretien des chemins d'hiver 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021
11. Gestion documentaire
12. Souper des municipalités



Construction Tour et OTJ	2 309.03\$
Remises fédérales, provinciales	3 568.56\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois juin 2018.

Réf : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-18-096**

**DEMANDE DANS LE PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE  
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mise en place un nouveau programme d'aide visant à financer les mesures de sécurité routière à même les sommes perçues pour des infractions décelées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges;

**CONSIDÉRANT QU'IL** était prévu au plan d'action 2018 d'établir des mesures d'apaisement de la circulation et sécuriser les passages piétonniers de la rue Principale et de la rue de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intersection de la rue Principale et de la rue de l'Église présente des problématiques au niveau de la sécurité; et

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a régulièrement des problèmes de vitesse à l'intérieur du périmètre urbain;

Il est proposé par **ROCK CÔTÉ** appuyé par **SOLANGES THIBAULT** et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à présenter pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, pour l'implantation de deux (2) afficheurs de vitesse dont l'aide financière est de 50% du projet dans le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

**QU'**elle soit également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

**NO-18-097**

**PROGRAMME PRIMEAU  
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES  
MUNICIPALES D'EAU  
PROJET DES TRAVAUX  
D'ÉGOUTS ET DE LA RÉALISATION  
D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USÉES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

**Il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTE

**NO-18-098**

**MANDAT POUR AVIZO EXPERTS-CONSEILS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Avizo Experts-conseils pour la préparation de la demande d'aide financière « Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) en vigueur le 15 mai 2018 pour le projet des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ADOPTE

NO-18-099

**MANDAT POUR NANCY VACHON,  
ÉVALUATRICE AGRÉÉE, BAA, EA**

**Madame Solanges Thibault présente à cette séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2018 divulgue ses intérêts et s'abstient de participer, de voter, et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant le mandat de Nancy Vachon, évaluatrice agréée.**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit faire l'acquisition d'une parcelle de terre afin d'y implanter une usine de filtration des eaux usées;

**Considérant que** les experts de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ont approché Madame Solanges Thibault, conseillère municipale, afin d'acquérir une parcelle de 75 pieds de façade par la profondeur du lot connu et désigné comme étant le lot numéro 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford portant l'adresse civique du 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande;

**Considérant** la possibilité de conflit d'intérêts évoquée par cette question, Madame Solanges Thibault a divulgué avant le début des délibérations son intérêt pécunière et s'est retirée des délibérations et du vote sur cette question. Madame Solanges Thibault a quitté la salle lors du caucus sur cette question.

**Considérant que** l'article 304 de LERM ne s'applique pas aux exclusions énumérées à l'article 305, notamment son paragraphe 5.1 relatif à la vente à la municipalité à des conditions non-préférentielles d'un immeuble par un élu.

**Considérant que** cette transaction immobilière, si elle devait se concrétisée, ne rendrait pas Madame Solanges Thibault inhabile à exercer sa fonction de membre du conseil et que, de ce fait, il n'y aurait aucun motif d'exiger sa démission à titre de conseillère étant entendu que toute transaction à être conclue avec elle le sera à la juste valeur marchande du lot donc à des conditions non-préférentielles.

**Considérant que** l'achat de cette parcelle de lot pourrait s'avérer une option avantageuse pour la Municipalité considérant son emplacement;

**Considérant qu'il** y a lieu, à des fins d'évaluation des options offertes à la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, de mandater un évaluateur agréé afin d'obtenir une évaluation de la valeur marchande de cette parcelle de lot;

IL est proposé par : CLAUDE BLAIS

Appuyé par : ROCK CÔTÉ

Et résolu ce qui suit :

De mandater Nancy Vachon, évaluatrice agréée, au montant de 500,00\$ plus taxes afin de procéder à l'évaluation de la valeur marchande d'une parcelle de 75 pieds de façade par la profondeur du lot, jusqu'à la ligne séparative arrière des lots de l'immeuble appartenant à Madame Solanges Thibault, conseillère municipale, connu et désigné comme étant le lot numéro

4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford portant l'adresse civique du 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande;

ADOPTE

**NO-18-100**

**MANDAT POUR  
ME ANNE-MARIE LESSARD,  
AVOCATE**

**Madame Solanges Thibault présente à cette séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2018 divulgue ses intérêts et s'abstient de participer, de voter, et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant le mandat de Me Anne-Marie Lessard, avocate.**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit faire l'acquisition d'une parcelle de terre afin d'y implanter une usine de filtration des eaux usées;

**Considérant que** les experts de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ont approché Madame Solanges Thibault, conseillère municipale, afin d'acquérir une parcelle de 75 pieds de façade par la profondeur du lot connu et désigné comme étant le lot numéro 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford portant l'adresse civique du 517, rue Principale à Sant-Adrien-d'Irlande;

**Considérant** la possibilité de conflit d'intérêts évoquée par cette question, Madame Solanges Thibault a divulgué avant le début des délibérations son intérêt pécunière et s'est retirée des délibérations et du vote sur cette question. Madame Solanges Thibault a quitté la salle lors du caucus sur cette question;

**Considérant que** l'article 304 de LERM ne s'applique pas aux exclusions énumérées à l'article 305, notamment son paragraphe 5.1 relatif à la vente à la municipalité à des conditions non-préférentielles d'un immeuble par un élu.

**Considérant que** cette transaction immobilière, si elle devait se concrétisée, ne rendrait pas Madame Solanges Thibault inhabile à exercer sa fonction de membre du conseil et que, de ce fait, il n'y aurait aucun motif d'exiger sa démission à titre de conseillère étant entendu que toute transaction à être conclue avec elle le sera à la juste valeur marchande du lot donc à des conditions non-préférentielles.

**Considérant que** l'achat de cette parcelle de lot pourrait s'avérer une option avantageuse pour la Municipalité considérant son emplacement;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire valider les aspects légaux entourant une telle transaction immobilière, notamment quant aux questions éthiques et de conflit d'intérêts soulevées par cette possibilité;

IL est proposé par : CARL CROTEAU

Appuyé par : ROCK CÔTÉ

Et résolu ce qui suit :





**NO-18-108**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-18-109**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 21.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.